

MAIRIE



De

CASSAGNES

Département du Lot
Canton de Puy l'Evêque

Tel/fax: 05.65.36.60.32

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du Vendredi 06 juin 2008 à 21 h 00

Le six juin deux mil huit à vingt et un heure , le conseil municipal de la Commune de CASSAGNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Claude JURQUET, Maire de Cassagnes.

Nombre de conseillers:

En exercice: 11

Présents : 11

Etaient présents : Mr JURQUET, Mme DESSAINT, Mme VERDIER, Mr LANDIECH, Mr GROUSSET, Mr FERNANDEZ, Mr DUMEAU, Mr ALADEL, Mr LOUBIERES, Mme CAILHOL. Mr LANDIECH, Mme DACHARY

:

Excusé :

Date de convocation: 02 JUIN 2008

Date d'affichage: 02 JUIN 2008

Secrétaire de séance : GROUSSET Christian

Délibération relative au CU de Maurice LACOMBE:

Monsieur Le MAIRE informe le Conseil Municipal de la demande de CU 04606108A0012 déposé par Mr LACOMBE Maurice le 02 juin 2008 pour la construction de deux habitations en respectant l'analyse des propositions du CAUE pour ce dossier.

Le Conseil Municipal considère dans l'intérêt de la commune qu'il est nécessaire d'installer de nouveaux habitants afin de diversifier les ressources financières de la commune pour compenser la baisse d'activité de l'agriculture.

Ces terrains sont dans la continuité du bâti existant dans une zone abandonné par l'agriculture, terrain en friche actuellement.

Ces terrains sont ou peuvent être desservi par les réseaux publics suivant les courriers

d'AQUARESO et du SIER de St DENIS CATUS.

Le Conseil Municipal en se référant à l'article L 111.1.2 du code de l'urbanisme donne un avis favorable à la demande de CU 04606108A0012 pour les parcelles C758 contenance 1425 m2 et C780 contenance 1626 m2 à LARROQUE BASSE

Fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus

Le Maire
Jean-Claude JURQUET

Acte reçu à la préfecture le
Acte rendu exécutoire le